

Réunion du 26 mai 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN
- Procuration(s) : Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Jean-Philippe MAURER ayant donné pouvoir à Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Marc SENE ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard FISCHER
- Excusé(s) : Madame Frédérique MOZZICONACCI
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Richard STOLTZ

**N° CG/2014/9 - - Développement local en milieu rural 221
Partenariat avec les territoires**

1) Approbation de la convention d'objectifs régissant les relations entre plusieurs collectivités dont le Département et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, pour la période 2014-2016

Vu l'avis de la commission du développement des territoires du 12 mai 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- approuve la convention d'objectifs entre plusieurs collectivités dont le Département du Bas-Rhin et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, telle qu'annexée au présent rapport ;

- approuve, en plus de la participation statutaire obligatoire et sous réserve de l'inscription de crédits suffisants à son budget, les participations départementales prévues dans la convention d'objectifs dont les montants maximum annuels sont répartis selon la ventilation suivante :

- . programme d'actions annuel du Parc : 30 120 € par an ;
- . fonctionnement de la conservation des musées et des sites patrimoniaux : 80 000 € par an ;
- . fonctionnement de la Maison de l'Eau et de la Rivière : 67 200 € par an.

- autorise le Président du Conseil Général à signer la convention d'objectifs entre le Département du Bas-Rhin et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ;

- donne délégation à la commission permanente pour toutes décisions relatives aux modalités d'application de la convention d'objectifs et en conséquence complète la délibération N° CG/2011/9 du 31 mars 2011 modifiée.

2) Evaluation de l'élaboration des deux premiers contrats de territoire de 2ème génération

Vu les conclusions du bilan évaluatif de la mise en oeuvre des deux premiers contrats de territoire de nouvelle génération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Général donne délégation à la commission permanente pour :

- apporter des adaptations ponctuelles à la procédure d'élaboration des contrats de territoire de 2ème génération ;

- approuver les contrats de nouvelle génération à venir et en conséquence, compléter la délibération N° CG/2011/9 du 31 mars 2011 modifiée.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140526-85985-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 10/06/14